

SARL PRIMABOUCHERIE Henri Boucher Cambrai avenue de Paris rappelle Préparation de viande bovine hachée assaisonnée

- Noms des modèles ou références concernés : **Préparation de viande bovine hachée assaisonnée 5% MG portionnée et vrac**
- Marque : **Henri Boucher Cambrai avenue de Paris**
- **Lot fabrication et vente entre le 28/09/2023 et le 02/10/2023**
- Conditionnements : **vente au comptoir**
- Date début/fin de commercialisation : **du 28/09/2023 au 02/10/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Henri Boucher Cambrai, 2095 avenue de Paris 59400 Cambrai**
- Distributeurs : **Henri Boucher Cambrai, 2095 avenue de Paris 59400 Cambrai**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Résultat d'autocontrôle a détecté la présence de salmonella spp**
- Risques encourus par le consommateur : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 23 octobre 2023**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre